



Clause de non concurrence suite a licenciement

Par **goulwen_old**, le **14/10/2007** à **20:35**

BONJOUR JE VIENS D ETRE DECLARE INAPTE A MON POSTE DE TRAVAIL MON EMPLOYEUR ACTUEL FAIR PREUVE DE MAUVAISE VOLONTE POUR UN EVENTUEL RECLASSEMENT MALGRES LA CLAUSE DE NON CONCURRENCE PUIS JE ETRE ACTIONNAIRE D UNE SOCIETE CONCURRENCIELLE A MON EMPLOYEUR ACTUEL SANS AVOIR AUCUNE ACTIVITE AU SEIN DE CETTE SOCIETE MERCI